



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'ÉVÊQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Denis PHILIPPE :

Denis PHILIPPE, Dominique FLEURET, Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Pascale SEVERIN, David VINCENT, Pascal MARCHIZET (suppléant)

M. Marchizet en raison de son arrivée tardive, n'a pu participer au vote des deux délibérations.

1/ Approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 13 juin 2022.

M. le président apporte des précisions sur les éléments qui n'ont pu être réalisés entre les deux séances.

Les travaux non réalisés sont :

- Fabrication d'une boîte à livres par manque de temps.
- Le devis pour les travaux de la voie Pillée
- Les travaux rue Georges Brassens
- L'abri pour ranger les jouets : l'offre promotionnelle qui avait été retenue était dépassé. Il a alors été évoqué la possibilité d'un local partagé.
- L'aménagement d'un banc au tennis
- La place de parking demandée par Pauline Tonnelier
- Le livret d'accueil.

M. le président informe le comité du résultat du contrôle URSSAF. Aucune remarque d'importance n'a été formulée. Les conclusions entraînent toutefois un petit redressement de 69 € pour un écart dans le versement de cotisations.

2/ Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du président et après appel de candidature, Mme Pascale SEVERIN est élue secrétaire.

3) Décision modificative n°1

M. Denis PHILIPPE expose qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire afin d'assurer les dépenses imprévues suivantes :

- Indemnisation assurance suite à un accrochage avec le véhicule de la collectivité
- Régularisation de cotisation URSSAF

- Ajustement de l'indemnité des élus au vu de la décision gouvernementale d'augmenter le point d'indice de 3 %.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré le comité syndical :

DECIDE de réaliser les mouvements budgétaires suivants :

COMPTES	NATURE DE LA DEPENSE	BUDGET 2022	DM1	Total 2022
6531	Indemnités élus	5 600,00	100,00	5 700,00
6533	Cotisation retraite	250,00	100,00	350,00
65888	Autres	10,00	200,00	210,00
6288	Autres	19 530,92	- 400,00	19 130,92
		25 390,92	0,00	25 390,92

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

4/ Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération du 14 décembre 2020, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que le syndicat exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré le comité syndical

APPROUVE le renouvellement rétroactivement à compter du 9 juillet 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre le syndicat et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

AUTORISE le président à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

5/ Sobriété énergétique

Dans le cadre de l'augmentation forte des coûts de l'énergie et de la mise en place du plan de sobriété énergétique qui a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement et qui concerne également les collectivités, monsieur le président :

- Propose de ne pas louer la salle des fêtes cet hiver.
- Indique que les communes de Saint-Lyé et de Macey comptent procéder à l'extinction de l'éclairage public de 22h à 5h. Il est proposé toutefois de maintenir un éclairage sur les chicanes ou d'y placer un « flash ».
- Les illuminations de Noël suivront l'éclairage public et s'arrêteront de 22h à 5h. Ces illuminations ne seront plus disposées qu'aux abords des écoles et du carrefour principal (rue de l'Entente/rue Lieutenant Simphal).
- Se propose de consulter le SDEA pour voir s'il est utile d'adhérer au groupement d'achat pour l'électricité.

Informations diverses

Le Président :

- Suite au départ de M. Durando, M. Dylan Bacquet a été recruté. Il était précédemment employé par la commune de Barbuise sur un poste identique.
- M. Bacquet a commencé les travaux de peinture du local et réalisé un premier rangement.
- Panne EDF : Un premier constat montre des poteaux de bois et béton qui datent de 1969. Pour remédier rapidement à la panne, deux groupes électrogènes ont été mis en place mais sont eux-mêmes rapidement tombés en panne de carburant. La remise sur réseau a été réalisée en soirée mais une nouvelle coupure a été constatée dès le lendemain à l'heure du déjeuner...Un point sera fait avec EDF pour éviter que de telles situations se reproduisent.
- Se pose la question de l'avancée de l'installation de la fibre.
- Afin d'apporter une réponse à Mme Briois directrice d'école, il y a lieu d'identifier le nombre de logements neufs qui pourraient être occupés en septembre 2023. Le comité retient les adresses suivantes : 1 rue de Chutry, 12 rue Le Vau et rue ? Il devrait y avoir 20 pavillons maximum sur Macey.
- La nomenclature comptable sera modifiée au 1^{er} janvier 2024 au vu de l'évolution de la réglementation en la matière. Le syndicat passera donc de la M14 à la M57 en même temps que la commune de Saint-Lyé.
- Rappelle la réunion publique organisée par la commune de Saint-Lyé et qui a eu lieu le 26 septembre à la salle des fêtes. 40 habitants se sont déplacés. Le maire de Macey et la présidente du SIRP ont été invités. Il a été évoqué principalement des problèmes de circulation et notamment le constat de vitesses excessives. En réponse, M. le maire de Saint-Lyé a indiqué

qu'il demandera à la gendarmerie de réaliser des contrôles. A la volonté de réduire la vitesse, il a été confirmé que cela sera possible mais qu'il faudrait au préalable demander l'avis du conseil départemental.

Dominique Fleuret :

- Indique que les coupures électriques ont entraîné des réclamations. Il serait souhaitable de demander des statistiques à Enedis sur les micro-coupures. Il serait judicieux que ces statistiques fassent état de toutes les coupures et micro-coupures sur les 3 dernières années.

Plus personne ne demandant la parole, M. le président propose aux membres de faire une visite des nouveaux locaux des services techniques du syndicat.

La séance est levée à 19h40.

La secrétaire de séance

Pascale SEVERIN



Le Président,

Denis PHILIPPE

